

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 19-20

**OBJET : Avenant n°2 EPODE –
Marché Elaboration du PLUI H Cœur
de Chartreuse**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le douze mars 2019

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 32 <u>Résultat du vote :</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 1	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Bertrand PICHON-MARTIN (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) <u>Pouvoirs :</u> Martine MACHON à Gérard ARBOR ; Christiane MOLLARET à Jean-Louis MONIN ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO

CONSIDÉRANT le choix du conseil communautaire du 03 décembre 2015, d'attribuer le marché d'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse au groupement de bureau d'étude piloté par le cabinet EPODE, pour un montant de 323 370 € TTC.

CONSIDERANT l'avenant n°1 au marché d'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse, portant sur une nouvelle répartition des honoraires entre les co- traitants EPODE et BLEZAT consulting, mais ne modifiant par le montant du marché initial.

CONSIDERANT que ce Marché d'étude passé pour l'élaboration du PLUI avec le Groupement piloté par la société EPODE prévoyait la réalisation de 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation Thématiques (Déplacements, Commerce et Habitat) et d'une vingtaine d'Orientations d'Aménagements et de Programmation sectorielles (toutes thématiques confondues).

RAPPELANT que, suite aux discussions menées avec les communes en 2017-2018, il est apparu nécessaire de réaliser, en plus des OAP évoquées ci-dessus, un nombre conséquent d'Orientations d'Aménagement et de Programmation supplémentaires (habitat), des dossiers de création d'Unités Touristiques nouvelles, des études complémentaires permettant de justifier, sur certains sites touristiques ou économiques d'une urbanisation en discontinuité de l'urbanisation existante, et des études permettant de réviser certains périmètres de protection des abords de monuments historiques.

CONSIDERANT, le choix du conseil communautaire du 17 mai 2018 (délibération n°18-047), d'attribuer, aux termes d'un appel d'offre, cette mission d'études complémentaires (marché à bon de commande), à un groupement piloté par la société PLANED pour un montant de 170 640 € TTC.

CONSIDERANT, la nécessité de justifier et d'insérer, dans le dossier global du PLUI H valant SCOT chacun des choix d'aménagement opéré dans les secteurs d'études complémentaires, et donc la nécessité d'une intervention du cabinet EPODE, non calibrée dans le temps prévu initialement dans le montant initial du marché pour cette phase.

Considérant que ce temps de travail supplémentaire nécessaire pour cela a été es
pour un montant TTC de 15 015 €, soit 4.6 % du montant du marché initial.

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le 25/03/2019
ID : 038-200040111-20190319-19_20A-DE

CONSIDERANT que cet écart n'est pas de nature à remettre en question l'économie générale du marché

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** (1 Abstention)

- **VALIDE** l'avenant n°2 du marché d'élaboration du PLUI H valant SCOT de Cœur de Chartreuse avec la Société EPODE, portant ainsi le montant total du marché à 338 385 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant et faire procéder au mandatement de ladite somme.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 22 mars 2019,



Le Président,

Denis SEJOURNE.